

DEPARTEMENT
49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT
DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION
GENERALE

Dénominations de voies

La Fosse de Tigné

Convocation du
13 Janvier 2023

Nombre de conseillers
en exercice
35

Conseillers présents
30

Conformément à l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la commune et transmis à la Sous-préfecture de Cholet le 02.02.2023.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 19 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le treize janvier 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, maire de Lys-Haut-Layon.

Etaient présents : M. THOMAS, M. MAILLET, Mme JUHEL, M. BEAUSSANT, M. TAVENEAU, Mme BAUDONNIERE, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme BREHERET, Mme DECAËNS, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, M. ALGOET, M. ALIANE, M. BREVET, Mme CADU, Mme CHARRIER, M. CHEPTOU, M. HUMEAU, M. GROLLEAU, Mme MARTIN, Mme REULIER, Mme ROY, Mme HUBLAIN, M. MATIGNON, M. DALLOZ, Mme ROUAULT-BERNIER, M. MANCEAU,

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme BREVET, Mme GRIMAUD, Mme ILLAN, M. PERCHER,

Etaient absent(e)s excusé(e) : Mme CRAMOIS,

Secrétaire de séance : Mme ROUAULT-BERNIER,

Afin de faciliter l'intervention de nombreux organismes remplissant des missions de service public et le déploiement de la fibre optique, la commune de LYS-HAUT-LAYON a décidé de mettre en place une démarche d'adressage permettant la localisation précise de chaque bâtiment (habitations, commerces, entreprises, sièges d'exploitation agricole, sites publics...) grâce à une adresse complète et unique.

A l'issue du diagnostic réalisé, il est apparu nécessaire de procéder aux corrections des anomalies suivantes sur la commune déléguée de La Fosse-de-Tigné :

- la « rue de la Mairie » est en doublon avec celles des communes déléguées des Cerqueux-sous-Passavant, de Tancoigné et de Nueil-sur-Layon. Il est donc proposé de la renommer « rue de la Mairie de La Fosse ».

- la route d'Amigné (voie communale n°204) figure au cadastre mais il n'y a pas trace d'une délibération du Conseil Municipal concernant ce nommage. Il est donc proposé de régulariser cette situation et de dénommer officiellement cette voie entre la rue du Lavoir et la rue du Pré Cassé à Amigné « route d'Amigné » afin de pouvoir numéroter les habitations qu'elle dessert ;

- le chemin des Noyers (voie communale n°103) ne figure pas au cadastre. Il est donc proposé de régulariser cette situation et de dénommer officiellement cette voie entre la VC203 et la VC101 « chemin des Noyers ».

- il est également proposé de prolonger le chemin des Plantes jusqu'au lieu-dit du même nom ce qui permettra de numéroter l'habitation portant le nom « Les Beauliers ».

- la voie communale n°102 entre la RD n°167 au nord du bourg et la route de Tancoigné n'est pas nommée ; aussi, il est proposé de la nommer « route de la Strée », du nom des parcelles voisines, afin de pouvoir numéroter l'habitation qu'elle dessert ;

Enfin, afin de lever l'ambiguïté sur leur orthographe dans les différentes bases de données existantes (BAN, cadastre, base adresse de la Poste...), il est proposé de confirmer le nom des lieux-dits « Le Moulin de Grémillon », « La Petite Ville », « Le Sablon ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2121-30, CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

CONSIDÉRANT que l'ensemble de la voirie n'a pas à ce jour reçu une dénomination complète, tant au niveau des voies que des lieux-dits.

CONSIDÉRANT qu'il est apparu que la création de la commune nouvelle a pu engendrer sur l'ensemble du nouveau territoire communal des doublons de dénomination de certains lieux-dits et voies et ainsi induire des erreurs et des dysfonctionnements dans l'adressage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits suivants comme indiqué sur les plans joints à la présente :

- la « rue de la Mairie » renommée « rue de la Mairie de La Fosse ».
- la voie communale n°204 entre la rue du Lavoir et la rue du Pré Cassé à Amigné « route d'Amigné »
- la voie communale n°103 entre la VC203 et la VC101 « chemin des Noyers ».
- le chemin des Plantes prolongé jusqu'au lieu-dit du même nom
- la voie communale n°102 entre la RD n°167 et la route de Tancoigné « route de la Strée » ;

- de confirmer le nom des lieux-dits « Le Moulin de Grémillon », « La Petite Ville », « Le Sablon ».

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Albane BRÉHÉRET en sa qualité de maire déléguée de la commune de La Fosse-de-Tigné, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire de Lys-Haut-Layon,
Médéric THOMAS



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : ZA
Feuille : 142 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

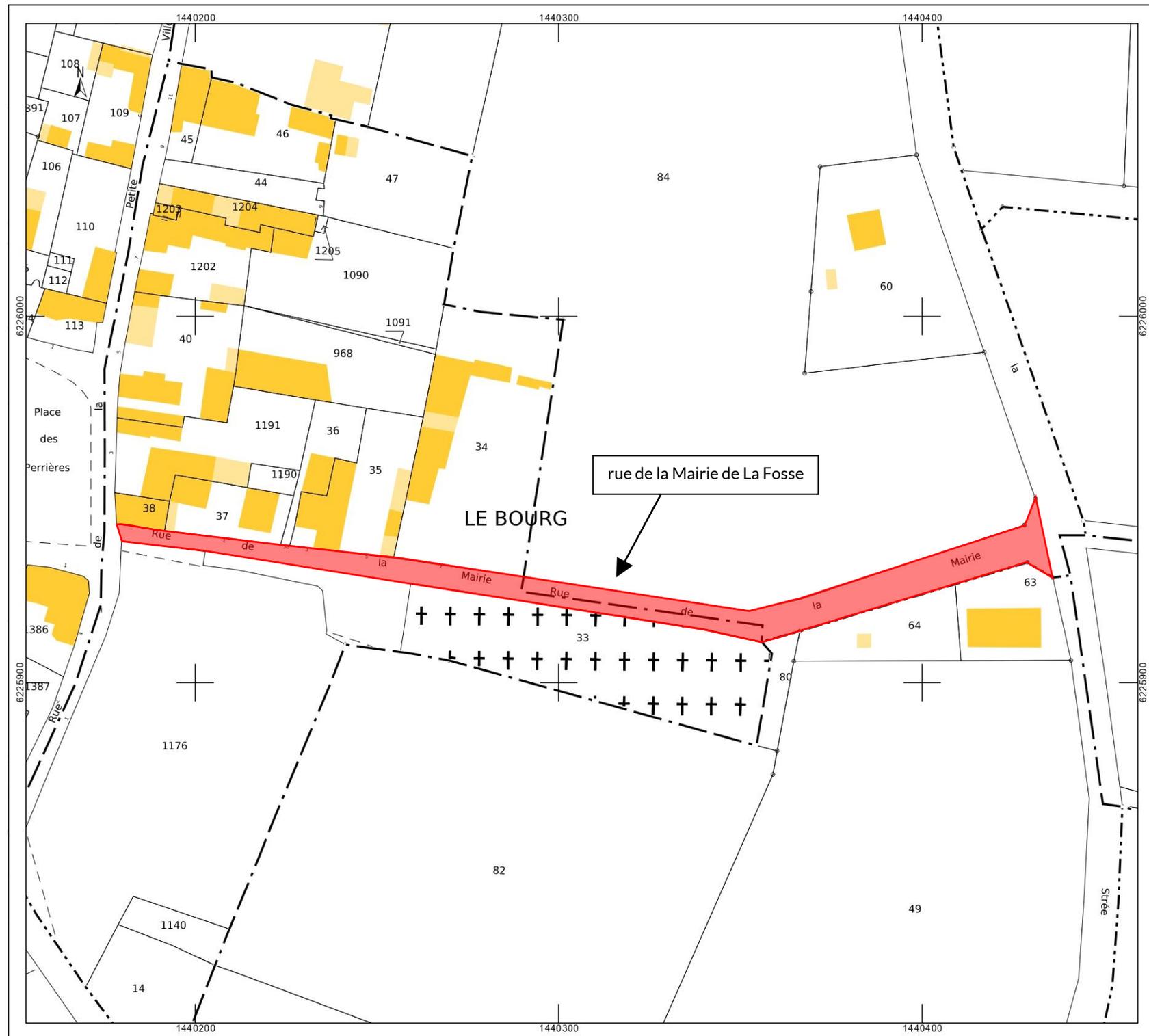
Date d'édition : 24/12/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : A
Feuille : 142 A 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/2000

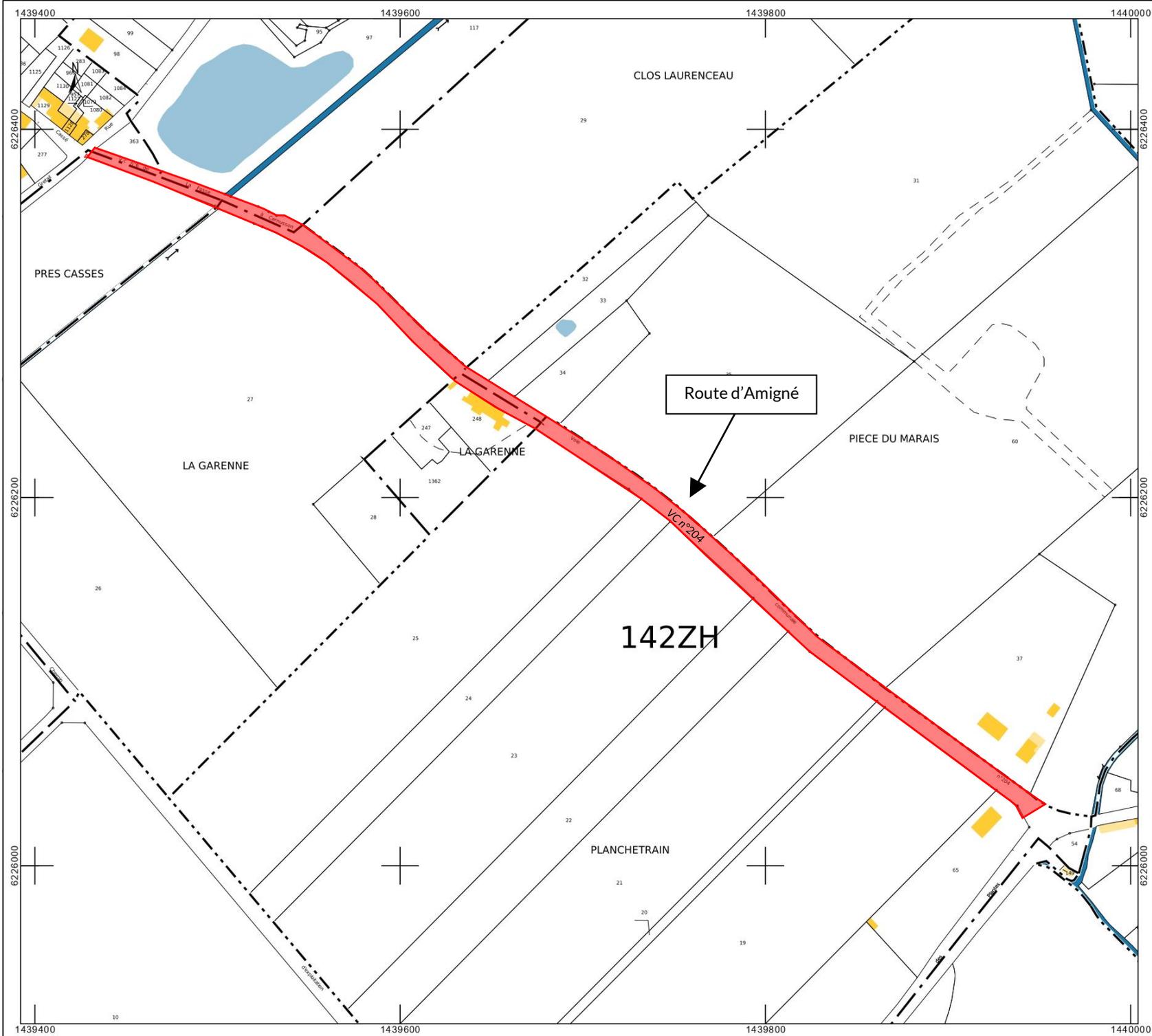
Date d'édition : 21/12/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : A
Feuille : 142 A 01

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/2500

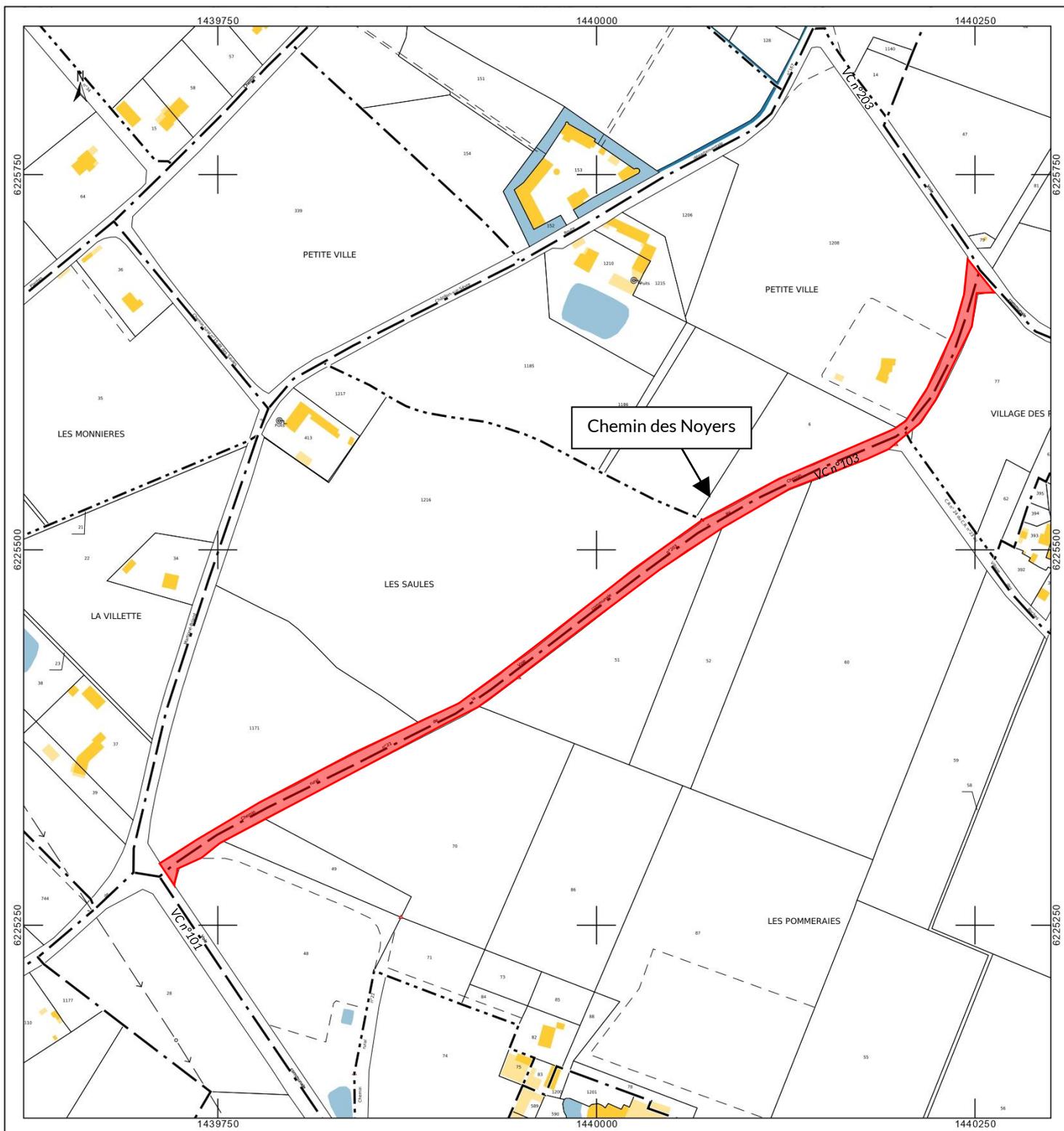
Date d'édition : 21/12/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : A
Feuille : 142 A 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/4000

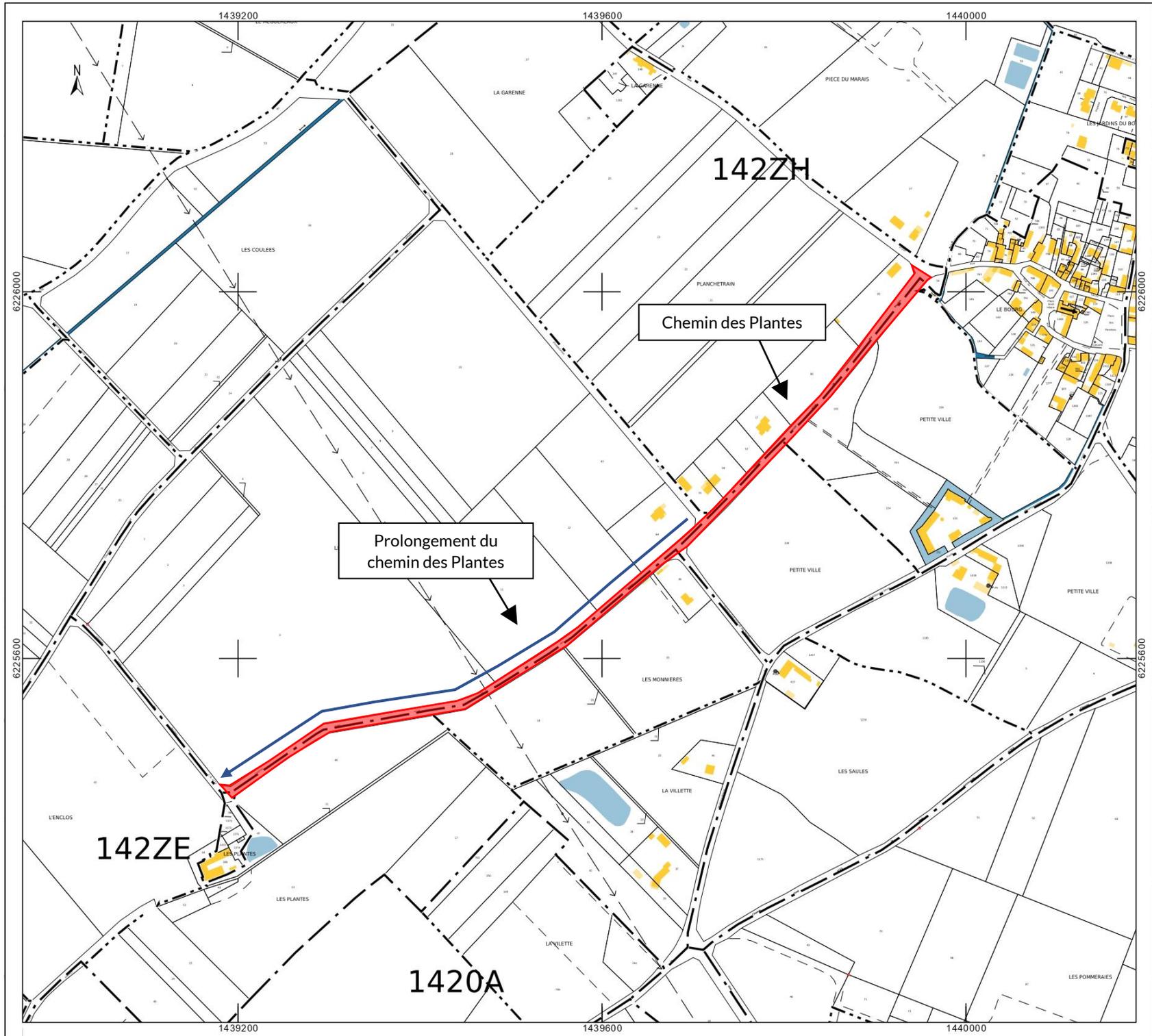
Date d'édition : 21/12/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 -fax
sdif49.saumur@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LYS-HAUT-LAYON

Section : ZA
Feuille : 142 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 05/04/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Saumur
49417
49417 SAUMUR
tél. 02.41.83.57.00 - fax
sdif49.saumur@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

